



Jun 2021

# Informations municipales

04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

## ► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat de mairie	1
Conseil municipal	1
Léa SANDRIN, Miss Beaujolais 2021, est rivoliennne	2
Don du sang	2
Mutuelle communale - Permanence	2
Elections départementales et régionales	2
Cours de mathématique	2
Divagation / Tenue en laisse des chiens	3
Conservatoire de Villefranche	3
Inscriptions - Rentrée scolaire 2020 - 2021	3
Horaires de l'école pour la rentrée scolaire	3
Horaires des la déchèterie communautaire	3
Randonnée en Beaujolais	4
La présence du loup dans le Rhône	4
Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts	4
Réunion des associations de notre village	5
Association Sports et Loisirs "Les Rivoliennes"	5

## Dates à retenir

12/06 : Concerts à l'église de Rivolet –  
Conservatoire de Villefranche  
17/06 : Conseil municipal  
18/06 : Permanence – Mutuelle  
communale – SOLIMUT  
20 et 27/06 : Elections départementales et  
régionales – Salle des fêtes de Rivolet  
01/07 : Réunion avec les associations de  
Rivolet



**MAIRIE**

### Secrétariat

En raison de la crise sanitaire, la municipalité a mis en place les équipements et les procédures nécessaires pour garantir la protection sanitaire de la secrétaire de mairie, des élus et des personnes qui viennent à la mairie : plexiglas, port obligatoire du masque, lavage de mains avec du gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie.

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet <http://www.rivolet.fr> :

- **Mardi de 7h30 à 12h**
- **Jeudi de 16h à 19h**
- **Vendredi de 10h à 12h30**

### Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 17 juin à 20h30** dans la salle des fêtes de Rivolet.

### **Léa SANDRIN, Miss Beaujolais 2021, est Rivoliennne**

La municipalité est fière que la renommée de la commune de Rivolet soit portée par l'intelligence, le charme et la discrétion de Léa SANDRIN, élue samedi 21 mai miss Beaujolais 2021.

Elle est la fille d'Isabelle et Daniel SANDRIN qui habitent au Quesnel.

Félicitations à Léa et à toute sa famille.

### **Don du sang – Villefranche-sur-Saône**

L'établissement Français du sang assure une collecte de sang **le mercredi 2 juin**, salle des Echevins, 96 rue de la sous-préfecture à Villefranche. Horaires : de 9h à 13h30 / 14h30 à 19h.

### **Mutuelle communale – Permanence mensuelle**

Une permanence avec la conseillère SOLIMUT se tiendra **le vendredi 18 juin 2021, de 10h30 à 12h**, en mairie de Rivolet. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à une éventuelle adhésion.

### **Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021**

Compte tenu des contraintes sanitaires, nous vous informons que les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain se tiendront à la **salle des fêtes de Rivolet**, de 8h à 18h.

### **La fibre**

Le déploiement de la fibre par la société XP-Fibre (filiale de SFR) se poursuit sur Rivolet.

Souhaitant que ce service soit accessible le plus rapidement possible à tous les Rivoliens qui le souhaitent, la mairie suit ce dossier de manière attentive. Ainsi, pour permettre le déploiement, la commune a, entre autres, participé à l'élagage de certaines zones.

Nous avons déjà réglé quelques anomalies de raccordement, mais si vous constatez que vous n'êtes pas éligible alors que tous vos voisins le sont, contactez le secrétariat ou venez rencontrer les adjoints les jeudis entre 18h et 19h30 ; nous ferons notre possible pour essayer de régler la situation.

Lors du raccordement, suite aux retours de plusieurs Rivoliens, nous vous recommandons d'être vigilant sur les points suivants :

- L'installateur doit emmener et recycler les déchets (câbles, bobines, gaines...)
- Avant la venue du technicien, bien repérer l'emplacement de la box à l'intérieur du domicile et où se feront les passages de câbles.
- Demander à ce que l'installation extérieure soit propre et aussi esthétique que possible.

Si ces différents points ne sont pas respectés et que vous n'avez pas réussi à régler le problème avec votre opérateur, contactez la mairie qui fera remonter le problème.

### **Cours de mathématiques**

Petite nouveauté à Rivolet dès ce mois de juin, Thomas PEYRACHE, étudiant en mathématiques pour l'enseignement, peut assurer des cours de soutien pour vos enfants collégiens ou lycéens tout l'été, en petit effectif, dans la salle de la Mairie de Rivolet.

Pour ce mois de juin les cours seront répartis les mercredis après-midi et samedis en journée et modifiables en juillet et août.

Pour connaître les tarifs très modérés et pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez le contacter par téléphone après 18h : 06 98 31 13 71

Ou par mail : thom.peyrache@gmail.com

## **Divagation / Tenue en laisse des chiens**

La municipalité tient à rappeler l'article 213 du Code rural qui interdit la divagation des chiens. Cette interdiction s'applique à tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde et protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance de son maître et se trouve hors de portée de sa voix ou éloigné de lui de plus de cent mètres.

Également, il est demandé aux propriétaires de chiens :

- D'être vigilants sur le fait que les chiens doivent rester sous la surveillance de leurs maîtres ou être tenus en laisse.
- Qu'ils ne doivent pas les laisser aboyer pendant de longs moments.
- Qu'ils ramassent leurs déjections dès lors qu'elles sont sur le domaine public.



## **AGGLO**

---

## **Conservatoire de Villefranche**

Le conservatoire organise deux concerts gratuits de chants de la Méditerranée (orchestre à vent et ensemble de guitares) à l'église de Rivolet **le samedi 12 juin prochain** : un premier concert de 16h à 17h et un deuxième concert de 20h à 21h.

Compte tenu de la jauge, réservations obligatoires : [conservatoire@agglo-villefranche.fr](mailto:conservatoire@agglo-villefranche.fr)



## **ECOLE**

---

## **Inscriptions – Rentrée scolaire 2021-2022**

Pour les enfants qui feront leur 1<sup>ère</sup> rentrée scolaire au mois de septembre 2021, nous remercions les parents de prendre contact avec Monsieur Boris THOMAS, Directeur de l'École au 04 74 67 43 71 ou par mail : [ce.0691105b@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691105b@ac-lyon.fr)

## **Horaires de l'école pour la rentrée 2021-2022**

L'organisation du temps scolaire de l'école de Rivolet à partir de la rentrée de septembre 2021 sera la suivante :

- Lundi : 9h-12h / 13h30-16h
- Mardi : 9h-12h / 13h30-16h
- Mercredi : 9h-12h
- Jeudi : 9h-12h / 13h30-16h
- Vendredi : 9h-12h / 13h30-15h



## **ENVIRONNEMENT**

---

## **Horaires de la déchèterie communautaire**

Les horaires de la déchèterie sont les suivants :

**Jusqu'au 31 octobre 2021 :**

- Lundi au jeudi : 8h – 11h50 / 14h – 17h50
- Vendredi et samedi : 8h – 17h50
- Dimanche : 8h – 11h50

**Du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 mars 2022**

- Lundi au samedi : 8h – 11h50 / 14h – 17h50
- Dimanche : 9h – 11h50

**Fermeture les jours fériés**

### **Randonnées en Beaujolais**

Si vous êtes intéressés pour proposer et/ou participer à des randonnées en Beaujolais, nous vous invitons à vous rendre sur le site <https://www.sportbeaujolais.fr>

### **La présence du loup dans le Rhône**

La présence du Loup sur le département du Rhône vient d'être confirmée par l'arrêté préfectoral signé le 26/05/2021.

Cet arrêté fixe la liste des communes pour l'année 2021, concernées par la présence du loup :

- En cercle 2 : les communes de Aigueperse, Cenves, Chambost-Allières, Deux-Grosnes, Rivolet, Saint-Bonnet-les-Bruyères, Saint-Cyr-le-Chatoux, Sainte-Paule, Vaux-en-Beaujolais, Vauxrenard.
- En cercle 3 : toutes les autres communes du département.

Le cercle 2 correspond aux zones où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la survenue possible de la prédation par le loup pendant l'année en cours.

Le cercle 3 correspond aux zones possibles d'expansion géographique du loup.

Rivolet fait donc partie des communes où des mesures de protection des troupeaux contre le loup peuvent être financées au titre de l'année 2021.

Les aides à la protection sont les suivantes : chiens de protection, investissements matériels (parcs électrifiés), accompagnement technique. Sont concernés les troupeaux ovins et caprins détenant plus de 25 animaux reproducteurs.

La date butoir de dépôt des dossiers de demande d'aide étant fixée au 31 mai, les éleveurs intéressés doivent faire au moins un dépôt de candidature en envoyant par mail, avant le 31 mai, un dossier signé, même incomplet à l'adresse : [ddt-nature-foret@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-nature-foret@rhone.gouv.fr)

Les dossiers pourront ensuite être complétés ultérieurement.

Le Loup est une espèce protégée, son territoire s'étend sur de grandes surfaces (150 à 300km<sup>2</sup>). Il peut s'adapter à tous les biotopes compte tenu de la diversité de son régime alimentaire. Historiquement le loup occupait toute la campagne française.

Les éleveurs vont adapter leurs pratiques d'élevage pour une cohabitation la plus sereine possible.

Les randonneurs auront peut-être la chance de l'apercevoir au détour d'un bois.

### **Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts**

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité interdite car fortement émettrice de polluants : particules, composés cancérigènes comme les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et le benzène, dioxines et furanes. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et a des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves pour les personnes.

Les déchets verts des particuliers sont à considérer comme des déchets ménagers. Leur brûlage à l'air libre est un mode d'élimination par défaut qui ne peut être toléré que lorsque le recyclage ou tout autre forme de valorisation est inenvisageable.

Les déchets concernés sont : tontes de pelouse, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du code pénal).



## ASSOCIATIONS

---

### **Réunion des associations de notre village**

En septembre, nous avons convenu ensemble d'un rendez-vous fin juin pour pouvoir organiser les activités 2021-2022 avant l'été.

Ainsi, nous proposons aux responsables des associations rivoliennes une rencontre **le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 19h à la salle des fêtes de Rivolet** afin d'organiser le planning de l'utilisation des salles communales (salle de réunion, salle de motricité, salle des fêtes). Nous ferons aussi le point sur cette année bien compliquée pour chaque association et vous pourrez si vous le souhaitez partager vos projets à venir.

### **Association Sports et Loisirs « Les Rivoliennes »**

**Renforcement musculaire – Saison 2021 - 2022** : Il est encore temps de vous inscrire.

Cette année encore, nous vous proposons une activité de renforcement musculaire avec notre coach Julien.

Les cours auront lieu à la salle des fêtes de Rivolet (et en extérieur lorsque la météo le permettra) :

- les lundis de 18h15 à 19h15.
- les mercredis de 19h30 à 20h30
- Durant toute l'année (vacances scolaires comprises, sauf Noël).
- Tarif : 60€ le 1er trimestre et 50€/ trimestre pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre.  
Valable pour 1 ou 2 cours / semaine.

Vous êtes intéressé. Contactez-moi avant le 15 juin.

Elodie Picard : 06 82 32 62 23 - mail à [elodie.picard@hotmail.fr](mailto:elodie.picard@hotmail.fr)

### **Trail de la Fontaine des Ânes : il faudra encore attendre un an pour fêter les 10 ans.**

Si le 19 mai a sonné pour la plupart d'entre nous comme une première phase vers une vie sociale, avec notamment la réouverture des terrasses, pour le Trail de la Fontaine des Ânes il est vécu comme une sanction.

En effet, après échange avec les services de la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône, laquelle fait suite à la réception, du décret, nous ne pourrons pas organiser le trail le 6 juin prochain.

Une sanction que nous pourrions trouver injuste au regard de la tenue d'autres événements aux mêmes dates, dans d'autres départements.

Mais après une "bataille" qui a duré 10 jours et qui nous a laissé espérer le meilleur, l'heure est à la résignation.

Nous sommes très déçus. Nous y avons cru jusqu'au bout.

Notre déception est tout simplement à la hauteur de notre engagement.

Pour autant nous avons envie de vite tourner cette page, voir devant, organiser pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive nos 10 ans, et ça, ça n'est pas donné à tout le monde, n'est-ce pas ?

C'est sûr, nous serons super prêts 😊😊😊 et nous espérons faire une vraie fête si le contexte sanitaire le permet.

En attendant de nous retrouver, nous remercions chaleureusement tous les bénévoles d'avoir réservé leur week-end pour l'occasion.

A tout bientôt !

L'équipe du Trail de la Fontaine des Ânes

La Mairie de Rivolet